

Communiqué de presse
A Merlimont, le 30 octobre 2014

Conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

Le conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale s'est réuni ce jeudi 30 octobre 2014 à Merlimont, d'abord sous la présidence de M. Jean-François RAPIN, vice-président du conseil puis sous celle de son nouveau président M. Dominique GODEFROY.



Line Viera / Agence des aires marines protégées

A l'ordre du jour :

➤ **Dominique GODEFROY, nouveau président du Parc**

A la suite de sa récente élection en tant que sénateur de la Somme, Monsieur MANABLE a démissionné du conseil de gestion du Parc naturel marin et - de fait - de sa présidence. Le conseil de gestion a donc procédé à l'élection d'un nouveau président.

Dominique GODEFROY a été élu dès le premier tour, avec 38 voix sur 41.

Biographie



Catherine Canova-Ramet
Agence des aires marines protégées

Dominique GODEFROY est membre du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale depuis sa création en juillet 2013.

Il y siège en tant que représentant des collectivités territoriales et de leurs groupements, au titre de sa fonction de vice-président de la communauté d'agglomération du Boulonnais en charge de l'Environnement maritime, du Patrimoine naturel et des Energies renouvelables.

Il exerce également la vice-présidence de l'Association Nationale des Élus du Littoral (ANEL) pour la façade « Manche - Mer du nord ».

Il est directeur du centre Manche – Mer du nord de l'Ifremer depuis 2007, et préside le Groupement d'Intérêt Scientifique Campus de la mer.

En tant que président du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, Dominique GODEFROY siègera au conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées.

Après son élection, Dominique GODEFROY a déclaré : « Nous avons une responsabilité particulière pour le futur de notre mer d'Opale : vis-à-vis des hommes et des femmes qui dépendent et vivent de la mer, vis-à-vis des résidents du littoral qui bénéficient de ce cadre de vie privilégié et vis-à-vis des jeunes générations.

Pour eux, en matière de protection et de valorisation du milieu marin nos ambitions ne peuvent connaître de limite. Le conseil de gestion au service de tous ceux qui font vivre notre milieu maritime doit être utile, efficace et performant. Pour cela il peut compter sur une vision collective et partagée des différents acteurs, c'est ce qui doit en faire sa force principale. »

Thierry RUELLET, élu vice-président du Parc



Aurélie Foveau

Suite aux élections municipales en mars dernier, le siège de vice-président du conseil de gestion pour la catégorie « parcs naturels régionaux, aires marines protégées contigües, associations de protection de l'environnement et personnalités qualifiées » - anciennement occupé par M. CORNU - était vacant. Thierry RUELLET, membre du conseil de gestion en tant que représentant des associations de protection de l'environnement où il siège au titre de sa fonction de directeur du Groupe d'études des milieux estuariens et littoraux (GEMEL), a été élu ce jour vice-président au premier tour (37 voix sur 41).

Thierry RUELLET est chercheur, spécialiste du benthos : l'ensemble des organismes aquatiques vivant à proximité du fond des mers et océans.

Il a été procédé aux élections des membres du bureau en remplacement de Christian Manable et Thierry Ruellet, pour les catégories « collectivités territoriales et de leurs groupements » et « parcs naturels régionaux, aires marines protégées contigües, associations de protection de l'environnement et personnalités qualifiées » : **Gérard Mathon** et **Yves Maquinghen** ont respectivement été élus par le conseil de gestion. **Ingrid Richard** a quant à elle été élue membre du bureau, au titre de la catégorie « associations d'usagers » en remplacement de Guy Raavel.

L'élection du représentant auprès du bureau de la catégorie « organisations professionnelles », en remplacement de Joseph Costard, a dû être reportée en l'absence de candidat.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin demeure pleinement opérationnel et poursuit activement l'élaboration du plan de gestion, la feuille de route du Parc à 15 ans. Pour définir cette vision globale et ambitieuse de la gestion de l'espace marin, des groupes de travail ont été constitués au printemps dernier. Depuis, ils réunissent régulièrement des acteurs locaux du milieu marin autour de quatre thématiques principales : patrimoine naturel, activités professionnelles, usages de loisirs et patrimoine culturel. Accompagnés par des membres du conseil de gestion et par l'équipe du Parc, les usagers de l'espace marin définissent, en concertation, les grandes lignes du plan de gestion, afin que ses objectifs et ses actions puissent être le reflet des enjeux du territoire et de ses acteurs. Ainsi la réunion de l'Instance d'Information du Parc prévue début 2015, permettra d'informer un maximum d'acteurs de la mer de l'état d'avancement du plan de gestion et plus généralement de l'action du Parc.

➤ **Avis favorable du Parc naturel marin sur l' « Enduropale », avec quelques recommandations**

Le conseil de gestion du Parc naturel marin a été saisi par les services de l'État pour donner un avis sur l'organisation de l'édition 2015 de la célèbre épreuve de motos et quads sur sable.

Cette demande d'occupation temporaire des plages du Touquet-Paris-Plage et de Stella inclut la permission d'effectuer les travaux nécessaires à la manifestation : réalisation du circuit et des chemins de circulation du public, installation de tours de télévisions, etc. Autant d'aménagements qui sont susceptibles d'avoir un impact sur le milieu marin du Parc.

Décision du conseil de gestion

Le conseil de gestion du Parc naturel marin considère que la course n'a pas un impact notable sur le milieu marin si elle respecte certaines préconisations. Il donne un avis favorable, assorti des recommandations suivantes :

- organiser le cheminement piétonnier de façon à limiter la détérioration des dunes,
- apporter une attention particulière à la gestion des déchets de course, tels que sables souillés par d'éventuels incidents mécaniques ou encore films plastiques de protection de la visière des concurrents,
- sensibiliser les coureurs et le public à la fragilité des écosystèmes traversés, par des annonces aux haut-parleurs, des affiches, etc.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin se félicite que les enjeux environnementaux, et plus particulièrement marins, aient une importance croissante dans l'organisation des manifestations sportives locales.

➤ **Information sur les jalons de la mise en place du parc éolien du Tréport**

Le projet de parc éolien en mer se situe à la jonction des côtes normande et picarde. La partie Nord-est du périmètre du projet recoupe celui du Parc naturel marin sur une surface de 23 km², soit 18 machines et environ 38km de câbles inter-éoliennes.



Line Viera / Agence des aires marines protégées.

La société Les Éoliennes en Mer de Dieppe - Le Tréport (LEMDLT) a été invitée à présenter le calendrier du projet aux membres du conseil de gestion du Parc. Ce calendrier prévoit notamment une période de deux ans - à compter de juin 2014 - au cours de laquelle des études sont menées pour identifier les possibles risques liés au projet.

Les représentants de LEMDT ont présenté au conseil de gestion les études environnementales que la société s'est engagée à mettre en place durant cette période. Le conseil de gestion du Parc sera régulièrement amené à porter des avis sur ce projet.

➤ **Information sur les opérations interalliées de guerre des mines**

Un point d'information a été fait au conseil de gestion par le capitaine de vaisseau Denez, adjoint opérations du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord pour les opérations militaires en mer sur les opérations interalliées de guerre des mines qui auront lieu à proximité du Parc naturel marin. Cette initiative faisait suite à une demande formulée par les représentants des professionnels de la pêche, lors du bureau du conseil de gestion

Les fonds marins de la partie orientale de la Manche et de la mer du Nord sont caractérisés par la présence significative d'engins explosifs issus des deux guerres mondiales : bombes, obus concrétionnés, mines de fond. Le secteur Dieppe/Le Tréport est particulièrement concerné. C'est un enjeu de sécurité maritime et environnemental que de procéder à la recherche et à la neutralisation de

ces dangers. Aussi, chaque année depuis 1996 sont menées des opérations interalliées, selon des modalités définies dans le cadre de l'OTAN. Ces opérations viennent compléter l'action menée tout au long de l'année par les chasseurs de mines et plongeurs démineurs de la Marine nationale. En 2014, cette opération se déroule du 30 octobre au 13 novembre, au large de la côte de Saint-Valéry-en-Caux à Dieppe. La zone comporte une très forte probabilité de présence de mines aéro-larguées allemandes, les Luft Minen type B, ou LMB, qui représentent par appareil une quantité d'explosif équivalente à 800kg de TNT.

Les services de la préfecture maritime ont souligné qu'une concentration de l'effort pendant la période de grandes marées - soit du 6 au 10 novembre - est envisagée, afin d'affecter au minimum l'activité de pêche dans le secteur. Il a en outre rappelé que des mesures sont mises en œuvre pour limiter au maximum les effets de ces opérations sur l'environnement marin.

Le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale fait partie de l'Agence des aires marines protégées, un établissement public national dédié à la protection du milieu marin. L'Agence est sous la tutelle du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

www.parc-marin-epmo.fr

→ Téléchargement de photographies : <http://mediatheque.aires-marines.fr/identification?token=1-NEWRTOMAAIUBH52>

Si le lien ne fonctionne pas, rendez vous à l'adresse suivante : <http://mediatheque.aires-marines.fr/identification> et utilisez le code suivant : 1-NEWRTOMAAIUBH52.

La mention des crédits est obligatoire.

Ces photos sont utilisables uniquement pour l'illustration de l'article sur le conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale du 30 octobre 2014 à paraître dans votre média. Toute nouvelle réutilisation doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'Agence des aires marines protégées.

→ Téléchargement de la plaquette de présentation du Parc naturel marin : <http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Parcs-naturels-marins/Parc-naturel-marin-des-estuaires-picards-et-de-la-mer-d-Opale/Documents/Depliant-de-presentacion-Parc-naturel-marin-des-estuaires-picards-et-de-la-mer-d-Opale>

→ Téléchargement de la composition du conseil de gestion au 28/10/2014 : <http://www.aires-marines.fr/content/download/12782/107164/version/1/file/Arr%C3%AAt%C3%A9+modificatif+82+2014+nomination+CG+PNM+EPMO+publi%C3%A9+le+28+octobre+2014.pdf>

Contacts presse:

Line VIERA - line.viera@aires-marines.fr - 03 21 99 15 81 / 06 30 62 93 37